

MINISTERE DE LA SANTE

oooooooooooooooooooo

CABINET

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Arrêté n° 2021 ²³⁵ /MS/CAB
Portant nomination de Chefs de service de
direction régionale de la Santé du Nord.

VISA CF N° 02121

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu** la Constitution ; ✓
- Vu** le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu** le décret n°2021-0628 / PRES / PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- Vu** le décret n°2021-0023 / PRES / PM/ SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du gouvernement ; ✓
- Vu** la Loi 081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction Publique d'Etat ; ✓
- Vu** le Décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ✓
- Vu** l'Arrêté n°2011-1200/MFPTSS/CAB du 12 octobre 2011 portant liste des actes de gestion des agents de la Fonction Publique dévolus aux présidents d'institutions et aux ministres ; ✓
- VU** l'arrêté n°2017-85 /MS/CAB du 06 avril 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la santé ; ✓

Sur proposition du Directeur régional de la santé du Nord.

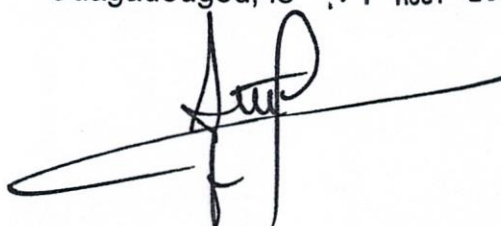
ARRETE

Article 1 : Les agents de la Direction régionale de la santé du Nord dont les noms suivent ci-dessus sont nommés Chef de Service conformément au tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Nom et Prénom(s)	N° matricule	Qualification	Services
01	TOGUYENI Zakaria Hounteni	111 279 P	Médecin de Santé Publique	Service de Lutte contre la Maladie et de Protection des Groupes Spécifiques (SLMPGS).
02	TRAORE Mahamane	238 817 Y	Pharmacien Généraliste	Service de la Pharmacie, des Laboratoires, de la Médecine et de la Pharmacopée traditionnelle et du matériel médico-technique (SPLM).
03	NARE Landrine	241 525 W	Ingénieur du Génie Sanitaire	Service de la Promotion de la Santé (SPS).
04	OUEDRAOGO W. Raïssa	314 422 X	Secrétaire	Secrétariat.
05	KONKOBO Rasmané	358 961 E	Conseiller en Gestion des Ressources Humaines	Service de Gestion des Ressources Humaines (SGRH).

Article 2 : Le Secrétaire général du Ministère de la Santé et le Directeur régional de la santé du Nord sont chargés chacun en ce qui le concerne à l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 17 AOUT 2021



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations

1-CAB
1-SG
1-Trésor
1-Impôt
1-DC-MINEFID/MS
1-Solde
1- DRS/Nord

1-Intéressé
1-Archives